



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre la radicalisation

Question au Gouvernement n° 1391

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

M. le président. La parole est à M. Éric Poulliat, pour le groupe La République en marche.

M. Éric Poulliat. Monsieur le ministre de l'intérieur, hier, un hommage national a été rendu aux victimes des attentats du 13 novembre 2015. La lutte contre le terrorisme islamiste est une priorité absolue et l'État doit y consacrer tous les moyens nécessaires.

La majorité a adopté, dès octobre 2017, la loi pour la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme afin de renforcer l'efficacité des forces de l'ordre pour déjouer les attentats – j'en profite pour associer à ma question mon collègue Jean-Michel Mis et pour féliciter les policiers de la police judiciaire de Saint-Étienne, les forces du RAID et de la sous-direction anti-terroriste pour leur opération menée brillamment hier à Saint-Étienne.

Nous avons voté il y a peu la hausse du budget dédié à nos forces de sécurité : 2 500 nouveaux postes de policiers et de gendarmes l'an prochain, 10 000 postes créés pendant la durée du quinquennat, 1 900 postes supplémentaires en 2019 au sein de la Direction générale de la sécurité intérieure, dont le budget augmente de 20 millions. Enfin, le Gouvernement prévoit le déploiement de la police de sécurité du quotidien dans soixante quartiers de reconquête républicaine, pour que la République soit remise en leur cœur.

Monsieur le ministre, la menace d'attentats terroristes reste maximale sur notre territoire et il est absolument nécessaire de mettre en œuvre un continuum de sécurité – je signale à ce propos le rapport de mes collègues Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue. Dans cette perspective, vous venez de signer une circulaire permettant aux maires d'être informés des risques de radicalisation islamiste dans leurs communes.

M. Jean-Christophe Lagarde. Très bien !

M. Éric Poulliat. Les maires, très attentifs à la délinquance présente sur leur territoire, demandent depuis longtemps à être informés du nombre et de l'identité des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, notamment au sein des services municipaux.

Le Président de la République Emmanuel Macron s'était engagé, lors du dernier congrès des maires, à satisfaire cette demande. Nous pouvons cependant nous interroger sur le niveau d'information et les précautions associées à son accès. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment vous allez appliquer cette décision, et nous rappeler les objectifs et les moyens que le Gouvernement met au service de la sécurité de nos concitoyens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député Éric Poulliat, vous avez raison d'évoquer le risque terroriste, qui est constant, permanent, et demeure en France à un niveau élevé, trop élevé. Il importe d'ailleurs d'anticiper un tel niveau pour mobiliser le continuum de sécurité dont vous avez parlé.

Après l'école Ozar Hatorah, *Charlie Hebdo*, le Stade de France, le Bataclan – où nous étions présents hier, avec le Président de la République et le Premier ministre pour rendre hommage aux victimes –, après Nice et Trèbes, nous connaissons les risques encourus. Nous devons être mobilisés, non seulement parce que des vies ont été volées mais parce que la menace pèse sur ce que nous sommes : la République, la République rassemblée. Nous devons évidemment rester mobilisés sur tous ces bancs.

La représentation nationale a doté nos forces de sécurité de moyens législatifs – vous avez rappelé la loi SILT pour la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme – et humains : 10 000 policiers et gendarmes sont recrutés, dont 1 900, vous l'avez dit, affectés à la DGSI. Au-delà, la question de la sécurité est essentielle et concerne bien sûr tous nos policiers, tous nos gendarmes.

Vous m'avez plus directement interrogé sur la circulaire que j'ai signée hier et adressée à l'ensemble des préfets pour appliquer cet engagement du Président de la République. Si, comme je crois nous le pensons tous, les maires ont un rôle majeur à jouer dans la sécurité du quotidien, ils disposent aussi de cette capacité d'alerte et connaissent leur territoire. Nous devons donc les associer à ces questions.

La circulaire que j'ai proposée, qui inclut une charte de confidentialité, permet d'informer les maires sur trois plans.

Le premier est la connaissance générale de la situation sur la commune – pour organiser l'encadrement d'une manifestation, il faut en connaître l'existence. Le deuxième est l'information du suivi d'un signalement qui serait fait par les maires – j'ai demandé à nos services de s'engager à les informer. En troisième plan, j'ai demandé aux préfets de s'engager à informer les maires sur les personnes qui présentent des risques, qui sont identifiées comme radicalisées et qui occupent certains emplois sensibles – je pense à une crèche, aux métiers en lien avec la jeunesse. Les maires disposeront ainsi de ces informations-là. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et UDI-Agir.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Poulliat](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1391

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 novembre 2018](#)